

Licenciement délocalisation de mon poste

Par Phlip, le 08/07/2010 à 12:16

Bonjour,

Je viens d'apprendre que mon job sera délocaliser à l'étranger dans moins d'un an. Je travail pour une société grossiste informatique et je suis rattaché à la convention collective de la métallurgie cadre. J'aurais voulu savoir en dessous de quelle indemnité je dois attaquer mon entreprise?

Cordialement,

Philippe

Par fabienne034, le 08/07/2010 à 13:11

bonjour,

pour répondre à votre question il suffit de lire votre convention collective

pour y accéder gratuitement

http://www.fbls.net/contratdetravail.htm

allez vers le bas de la page